Image not found or type unknown

Assemblée générale d'une association loi 1901 : quand la convoquer ?

Fiche pratique publié le **18/06/2014**, vu **464 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La plupart des associations loi 1901 ne sont pas contraintes d'organiser des assemblées générales. Les autres peuvent s'y voir obligées par la loi ou par leurs statuts.

Les tribunaux considèrent que le délai entre la convocation et l'assemblée doit être suffisant et le fixent à 15 jours minimum.

Voir la suite

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés